



Case postale 397  
1530 Payerne  
www.fsg-payerne.ch

## Protocole de groupe : Agrès c3-c4

<b>Entraînements et horaires</b>	(Lundi) / Mardi / (Vendredi), 18h - 20h, bâtiment sportif de la promenade, salle 111. Le/la gymnaste a l'obligation de suivre deux entraînements/semaine : le mardi est obligatoire, il/elle choisit ensuite entre le lundi (Agrès de Société) ou le vendredi (Agrès Individuels).
<b>Monitrice</b>	Laure Gauthier, 079 324 62 80 Le second poste sera assuré en alternance avec des moniteurs de notre société
<b>Participants</b>	Gymnastes masculins et féminines âgés de 11 à 16 ans. Lorsque le nombre maximal de gymnastes est atteint, une liste d'attente est mise en place et les personnes contactées lorsqu'une place se libère. Les gymnastes faisant déjà partie de la société sont prioritaires.
<b>Admission</b>	Âge maximum à l'entrée dans le groupe : 13 ans. Si le gymnaste ne vient pas des Agrès C1-C2 : - Selon places disponibles. - 3 entraînements d'essai qui ont pour but de savoir si le gymnaste est capable de se mettre au niveau des gymnastes déjà présents.
<b>Entraînements</b>	- Le/la gymnaste est tenu/e de suivre les entraînements en entier et de prévenir la monitrice si pour une raison quelconque il/elle doit arriver plus tard ou quitter la salle plus tôt. - Le/la gymnaste qui ne montre pas assez d'assiduité sera averti/e par La monitrice, si besoin est, un contact sera pris avec les parents. - Dès 3 absences injustifiées, les moniteurs peuvent prendre la décision de se séparer du /de la gymnaste.
<b>Concours</b>	- Tous les gymnastes reçoivent les inscriptions pour les concours. - Les moniteurs prennent la décision d'y inscrire ou non les gymnastes. - La participation à au moins un concours individuel est exigée durant l'année.
<b>Charte de société</b>	Le/la gymnaste qui intègre le groupe s'engage à ne pas le quitter au milieu de l'année, mais à terminer la saison pour laquelle il/elle s'est engagé. Veuillez prendre connaissance de la charte de la société sur laquelle vous trouverez des informations concernant l'inscription votre enfant dans notre société et ce qu'elle implique en ce qui concerne entre autres la cotisation, le respect des horaires, la justification des absences, les concours, les activités annexes, . . .

Mise à jour : janvier 2023

